

SESSIONI URDINARIA DI U 2019

RIUNIONI DI U 4 di luddu di u 2019

N° 2019 /M2/ 01

**QUISTIONI URALI DIPUSITATA DA Ghjiseppu Maria PIERI
À nomu di u gruppu « Ghjuventu Naziunalista »**

Ughjettu : Funziunamentu di u dispositivu d'aiutu à e cumune di a Cullettività di Corsica

La création en 2018 de la Collectivité unique a imposé une restructuration lourde mais néanmoins obligatoire de tout le système interne au fonctionnement de la Collectivité de Corse. Bien que les services concernés soient toujours à pied d'œuvre pour la bonne mise en place d'une structuration viable de notre Collectivité, un malaise reste pourtant perceptible. Ce malaise vient malheureusement de l'intérieur de notre pays, qui pour l'heure, cherche encore à se faire une place et à avancer dans les grands chantiers lancés par la collectivité.

Il en résulte un manque de communications sur l'existence ou non des différents dispositifs d'aide (CDC + OFFICES + COMITE MASSIF), qui pourraient être simplifiés en regroupant, par exemple, dans un seul site internet tous les dispositifs existants : dotation quinquennale et aides spécifiques (logement, patrimoine, eau/assainissement, sports, infrastructures).

Trop souvent les municipalités se confrontent à un manque de structuration, de transparence et de visibilité du parcours d'instruction des demandes d'aide. Les

retours du milieu rural laissent transparaître un manque de définition des règles d'instruction des dossiers d'aide, tant pour le contenu du dossier que pour les coordonnées de l'instructeur par domaine, si tant est qu'il soit unique.

Ce système reste hors de toute norme en matière de délai entre chaque étape de l'instruction du dit dossier à savoir pour accuser réception du dossier jusqu'à ce que celui-ci soit complet, de la durée de l'instruction, au délai de réponse (même négative ou reporté à N+1) ainsi que lors de la publication de l'arrêté de subvention. Problème qui pourrait être résolu par un un délai de principe de traitement, car comme vous le savez en matière de financement, le silence de l'administration valant accord ne s'applique pas.

C'est dans un flou le plus complet que les municipalités se retrouvent à devoir composer leur avenir.

Mais surtout les imprécisions laissées par ce manque de normes et d'informations force les collectivités concernées à devoir avancer les fonds en attendant d'avoir une réponse simple de la collectivité. Ce qui pourrait mettre en péril le bon déroulement de leur exercice. J'en veux pour preuve les exemples de la mairie de Ghisoni attendant un retour sur l'instruction du dossier d'aide concernant le bon fonctionnement des services de secours basés sur la commune ou bien la mairie de Campi concernant différentes demandes d'aide sur des dossiers de conservation et de réfection du patrimoine matériel de la commune.

Monsieur le Président de l'Exécutif, comment comptez-vous clarifier et renforcer les dispositifs d'aides aux communes du rural ?